

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN II

PP18-COM-EDP-27 : Acquisition de licence Serveur du Logiciel PowerFactory au nombre illimité de nœuds à accès multiples pour cinq (05) ordinateurs simultanés et deux (02) licences monopostes avec assistance, maintenance et garantie sur deux (02)

ans

BULLETIN #1

(QUESTIONS ET REPOSES SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES)

Date de publication : 29 novembre 2022			
Date initiale de remise des offres : 23 décembre 2022			
N°	Référence au DAO	QUESTIONS DE CLARIFICATIONS	REPOSES DE MCA BENIN II
1.	DAO, Section II, Fiche de Données de l'Appel d'Offres, Clause IS 16.1 : Monnaies de l'Offre et paiement	Est-il possible de donner notre soumission en Euro ? Si oui, quel serait la parité avec le Dollar US ?	La monnaie de l'offre est le Dollar US. Le prix de l'offre doit être en Dollar US (Voir clause IS 16.1 de la Fiche de Données de l'Appel d'Offres).
2.	DAO, Section II, Fiche de Données de l'Appel d'Offres, Clause IS 22 : Garantie de soumission	Est-il possible de donner la garantie d'offre bancaire en Euro ? Si oui quel serait la parité avec le Dollar US ?	La garantie d'offre doit être soumise en Dollars US (voir clause IS 22.2 de la Fiche de Données de l'Appel d'Offres).
3.	DAO, Section II, Fiche de Données de l'Appel d'Offres, Clause IS 23.1 : Forme et signature de l'offre	En lisant IS 23.1, est-ce que pour une entreprise non Béninoise, les documents suivants : - registre de commerce, - déclaration fiscale d'existence - procès-verbal des délibérations extraordinaires des associés signé par la direction générale des impôts sont suffisants pour attester du pouvoir du	Se référer à la clause IS 23.1 de la Fiche de Données de l'Appel d'Offres. Ces dispositions sont valables aussi bien pour les entreprises béninoises que les entreprises non béninoises. Les documents présentés doivent confirmer l'habilitation de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire.

		gérant à signer les soumissions ou tout contrat avec le client ?	
4.	DAO, Section II, Fiche de Données de l'Appel d'Offres, Clause IS 24.1 : Soumission Electronique	<p>En lisant IS 24.1 nous aimerions savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité totale de chaque fichier à transmettre par voie électronique - la capacité totale de l'ensemble des fichiers à transmettre par voie électronique - le format des fichiers à transférer par voie électronique (pdf, word, excel, etc.) - s'il y aura un accusé de réception après l'envoi de notre soumission par voie électronique ? 	<p>Nous vous recommandons de lire attentivement la clause 24.3 de la Section I : Instructions aux Soumissionnaires qui donne des détails sur la capacité et le format des fichiers à transmettre par voie électronique.</p> <p>Après soumission par voie électronique, chaque soumissionnaire recevra une notification de soumission de DropBox qui est la plateforme de soumission.</p> <p>Par ailleurs, nous recommandons d'utiliser l'adresse mail ci-dessous pour informer MCA-Bénin II de la soumission des offres Info-benin@charleskendall.com</p> <p>Un accusé de réception sera transmis en retour.</p>
5.	DAO, Section II, Fiche de Données de l'Appel d'Offres, Clause IS 24.1 : Soumission Electronique	Vu que notre soumission sera envoyée par voie électronique, voudriez-vous confirmer que nous devons également envoyer la garantie bancaire d'offre par le même procédé et donc ce sera une copie scannée ?	<p>Nous vous recommandons de lire les clauses 24.3 (j) de la Section I : Instructions aux Soumissionnaires, qui précisent que lorsque la soumission des offres est électronique, la copie scannée de la garantie de soumission sera transmise avec l'offre.</p> <p>La version originale sur papier doit être soumise le 03 janvier 2023 à 12 h 00 au plus tard.</p>
6.	DAO, Section III, Critère d'évaluation	Page 53 : Comment devons-nous démontrer le point (a) portant sur l'éligibilité ? Notamment quand il est mentionné que le soumissionnaire doit prouver qu'il exerce dans un environnement d'économie de marché	<p>Vous devez remplir le Formulaire BSF1.1 relatif à la certification d'Entreprise publique pour prouver que votre structure n'est pas une structure bénéficiant de financement de fonds d'un gouvernement.</p> <p>Par ailleurs, vous devez prouver que vous répondez aux critères d'éligibilité notamment en ce qui concerne votre nationalité. Les biens et services connexes doivent provenir de pays éligibles (il faut vérifier sur le</p>

			site de MCC : www.mcc.gov , la liste des pays non éligibles).
7.	DAO, Section III, Critère d'évaluation	Page 52 : comment le soumissionnaire doit démontrer les exigences expliquées dans les points a) et b) ?	Idem que le point 6.
8.	DAO, Section III, Critère d'évaluation	Page 55 : Confirmez-vous que les attestations de bonne exécution permettent de prouver que le soumissionnaire a exécuté avec satisfaction au cours des dix (10) dernières années, au moins un contrat similaire de montant au moins égale à celui de son offre (2012-2022) ?	Nous vous recommandons de fournir tout document permettant de prouver les expériences passées et surtout de fournir les références des entités/personnes qui peuvent attester de l'exécution de ces prestations.
9.	DAO, Section III, Critère d'évaluation	Page 55 : Confirmez-vous que le curriculum vitae permet de prouver que le soumissionnaire dispose d'un personnel qualifié pour l'installation, le paramétrage, la formation et la mise en service du matériel acheté ?	Oui, le Curriculum vitae peut permettre de prouver que le soumissionnaire dispose d'un personnel qualifié pour l'installation, le paramétrage, la formation et la mise en service du matériel acheté.
10.	DAO, Section IV, Formulaire de soumission	BSF9 : Nous comprenons que nous n'avons pas à considérer le formulaire BSF5 sur la capacité financière. Merci de confirmer svp.	S'il s'agit du formulaire BSF9 relatif à la capacité financière du soumissionnaire, vous ne devez pas le soumettre. En ce qui concerne, le formulaire BSF5 relatif aux informations relatives aux membres de la coentreprise/association, vous devez le remplir si vous êtes en coentreprise ou en association.
11.	DAO, Section IV, Formulaire de soumission	BSF7 : De quels documents à joindre il s'agit ?	Ce formulaire concerne tout document de votre entreprise relatif à votre politique en matière environnementale, sanitaire et sécuritaire que vous joindrez à votre offre.

12.	DAO, Section IV, Formulaires de soumission	BSF5 : Nous comprenons que ce formulaire n'est pas exigé pour une entreprise qui soumissionne seule. Merci de confirmer svp.	Oui, ce formulaire n'est pas exigé pour une entreprise qui soumissionne seule.
13.	DAO, Section V, Spécifications des Biens et Services connexes , SR3 – Spécifications techniques	Sur les fonctions avancées, le fabricant possède deux types de fonction de protection. Celle incluant le temps et le courant et celle incluant le temps, le courant et la distance. Laquelle devons-nous chiffrer ?	Vous devez chiffrer les fonctions incluant le temps, le courant et la distance.
14.	DAO, Section V, Spécifications des Biens et Services connexes , SR3 – Spécifications techniques	Sur le flux de puissance optimal, le fabricant a OPF I (optimisation de la puissance réactive) et OPF II (OPF I + répartition économique) : laquelle devons-nous chiffrer ?	Vous devez chiffrer le flux de puissance optimal OPF II (OPF I + répartition économique).
15.	DAO, Section V, Spécifications des Biens et Services connexes , SR3 – Spécifications techniques	Confirmez-vous que les formations se dérouleront dans l'un des endroits suivants : MCA Bénin ou SBEE ou CEB Bénin ?	Les formations se dérouleront dans la Salle principale des formations : Salle du Simulateur d'entraînement (DTS) de la SBEE à Akassato ainsi que la salle de formation SBEE à Cotonou.
16.	DAO, Section V, Spécifications des Biens et Services connexes , SR3 – Spécifications techniques	Confirmez-vous que durant toute la durée de formation, le client prendra en charge : la salle de formation, le vidéo projecteur, un paper board, des marqueurs effaçables, un effaceur, l'internet à haut débit de préférence la fibre optique, les pauses café matin et soir pour le formateur et tous les participants, les déjeuners pour le formateur et tous les participants, tout élément de commodité pour la formation	Oui nous confirmons que le Client prendra en charge la salle de formation, le vidéo projecteur, un paper board, des marqueurs effaçables, un effaceur, l'internet à haut débit de préférence la fibre optique, les pauses café matin et soir pour le formateur et tous les participants, les déjeuners pour le formateur et tous les participants, tout élément de commodité pour la formation.

17.	DAO, Section VI : Conditions Générales du Contrat, Clause 15 : Impôts et Taxes	Pour les entreprises non Béninoises, confirmez-vous qu'il n'y a aucun frais supplémentaire, taxes, frais de timbres, etc. à s'acquitter lors de l'exécution du marché ?	Nous vous recommandons de lire attentivement la clause 15 : Impôt et taxes de la Section VI : Conditions Générales du Contrat et le Guide Pratique des procédure fiscales et douanières du MCA-Bénin II que vous pouvez consulter à travers le lien ci-dessous : https://www.mcabenin2.bj/uploads/multimedia/Guide-pratique-des-procedures-d-exoneration-fiscale-et-douaniere-mca-benin2.pdf
18.	DAO, Section IV : Formulaire de soumission, BSF8 : Autorisation du fabricant	Dans le dossier d'appel d'offres, vous évoquez dans le formulaire de l'autorisation du fabricant, la phrase suivante : <i>Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la clause 26 des Conditions Générales du Contrat pour les Biens proposés pour cet Appel d'Offres.</i> Pouvez-vous nous faire connaître la clause 26 SVP ?	Il s'agit de la clause 29 des Conditions Générales du Contrat relative à la garantie.

Cotonou, le 13 Décembre 2022



Gabriel DEGBEGNI
 Coordonnateur National